

Ambuflex Plus: l'assurance frais ambulatoires adaptée à un package de rémunération flexible

Primes et plafonds annuels valables à partir du 1 janvier 2023

Garantie de base 'Soins ambulatoires'

Pour la garantie de base 'Soins ambulatoires', les plafonds annuels et les primes brutes annuelles s'appliquent en fonction de la composition familiale comme suit:

Composition de la famille	Plafond familial annuel global pour tous les frais assurés	dont plafond familial annuel pour les médicaments enregistrés	Prime brute annuelle totale, taxe comprise (9,25%)
Uniquement le travailleur	280 EUR	140 EUR	315,45 EUR
Le travailleur et 1 membre de sa famille	560 EUR	280 EUR	630,90 EUR
Le travailleur et max. 3 membres de sa famille	840 EUR	420 EUR	946,35 EUR
Le travailleur et min. 4 membres de sa famille	1.120 EUR	560 EUR	1.263,20 EUR

Extension 'Optical & Dental'

Pour l'extension 'Optical & Dental', les plafonds annuels et la prime brute annuelle s'appliquent par assuré comme suit:

Durée d'affiliation	Plafond annuel global pour tous les frais assurés*	Prime brute annuelle totale, taxe comprise (9,25%)
Première année d'affiliation	500 EUR	234,18 EUR
Deuxième année d'affiliation	1.000 EUR	
À partir de la troisième année d'affiliation	1.500 EUR	

* Dont annuellement max. 100 EUR pour monture de lunettes.

Ces plafonds annuels s'appliquent uniquement si les années d'affiliation se succèdent sans interruption. Chaque réaffiliation après une interruption est considérée comme une nouvelle affiliation, et le plafond annuel redémarre à la première année d'affiliation.

Remarques

Les primes sont valables pour une année d'assurance complète qui débute à l'échéance annuelle. Le membre du personnel paie les primes pour lui et les membres de sa famille. Ces primes sont retenues par l'employeur sur le salaire brut du membre du personnel.

Les primes nettes et tous les plafonds peuvent être adaptés à l'échéance annuelle.

Les primes sont uniquement valables si l'employeur et/ou son partenaire pour le système de rémunération flexible applique les consignes exigées par Vanbreda Risk & Benefits par rapport à la fourniture des données essentielles pour la gestion administrative de cette assurance frais ambulatoires.